



PRAP-IBC

SECTEUR INDUSTRIE, BÂTIMENT, COMMERCE
(PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE)



On peut définir l'activité physique comme l'ensemble des fonctions de relation, assurées par le squelette, le système articulaire, les muscles et le système nerveux, permettant les gestes, les déplacements et le maintien de postures.

Les contraintes liées à l'activité physique en milieu de travail sont à l'origine de **plus de deux tiers des Accidents du Travail et de près de 85 % des Maladies Professionnelles reconnues.**

Plus précisément, d'après les statistiques nationales on constate que :

- ▶ Plus du tiers des accidents du travail se produisent dans des situations de travail caractérisées dans les statistiques nationales par « Objets en cours de manipulation » et « Objets en cours de transport manuel »
- ▶ Le tiers des accidents du travail ayant conduit à une incapacité professionnelle permanente est imputable à des situations de manutention manuelle.

Près de 80 % de l'ensemble des maladies professionnelles reconnues, sont imputables au tableau 57 : « Affections péri-articulaires liées à certains gestes et postures de travail »,

Les maladies professionnelles reconnues imputables au **tableau 98** « Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes », connaissent une croissance importante.

+ OBJECTIFS

Elle vise à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique, auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles.

PRAP-IBC
(PRÉVENTION DES RISQUES
LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE)



+ LE PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié de l'entreprise, formation effectuée par groupe de 4 à 10 personnes.
Aucun prérequis n'est demandé.

+ DURÉE DE LA FORMATION

14h minimum 2 journées (il est conseillé, en tenant compte des contraintes de l'entreprise, de répartir ces séances sur 1 à 3 semaines)

+ MÉTHODOLOGIE

- ▶ Alternance d'apports théoriques et pratique
- ▶ Mises en situation

+ EVALUATION ET CERTIFICATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation PRAP. A l'issue de cette évaluation, un Certificat Acteur PRAP sera délivré aux candidats qui ont suivi la totalité de la formation et reconnus aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues.

+ QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur PRAP IBC certifié par l'INRS

+ THÉMATIQUE DE LA FORMATION

Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement :

- ▶ Comprendre l'intérêt de la prévention
- ▶ Connaître les risques de son métier

Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

- ▶ Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- ▶ Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

- ▶ Proposer des améliorations de sa situation de travail
- ▶ Faire remonter l'information aux personnes concernées
- ▶ Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort

+ MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Recyclage obligatoire tous les 24 mois (1 journée).